



SYNDICAT MIXTE DES GAVES

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

COMITÉ SYNDICAL

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2024

20H00

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

LUNDI 27 MAI 2024

DELIBERATION N°2024_0501 – MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE (PEP) AU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI).....	5
DELIBERATION N°2024_0502 – INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES - VALLEE DE L'ESCOU	11
DELIBERATION N°2024_0503 – SITE INTERNET	12
DELIBERATION N°2024_0504 – TRANSFORMATION DE POSTE	12
ANNEXE REMISE AUX DELEGUES	15

SEANCE DU LUNDI 27 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à vingt heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Mardi 23 Avril 2024

Secrétaire de séance : Sylvie BETAT

<i>Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 15. Pouvoir : 0)</i>					
TITULAIRES			Présents (13)	Excusés (10)	Pouvoirs (1)
ACCOUS	BERGEZ	Éric		X	
AGNOS	BERNOS	André	X		
ANCE-FÉAS	GAUCHER	Michelle		X	
ARETTE	CASABONNE	Pierre	X		
BEDOUS	LAPORTE	Pierre			X M. MAUNAS
BORCE	COUSTET	Jean-Claude		X	
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe		X	
ESCOU	CASABONNE	Jean	X		
ESCOUT	BETAT	Sylvie	X		
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne	X		
HERRÈRE	GARCES	Catherine	X		
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric		X	
LEDEUX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHÈRE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul	X		
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	LOUSTAU	Frédéric		X	
OLORON-SAINTE-MARIE	ROSSI	Brigitte		X	
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle	X		
SAINT-GOIN	BENOIT	Louis		X	
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (4)		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard			
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIULE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe		X	
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe			
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel			
GEÛS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène		X	
GOES	LOUSTAU	Didier		X	
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick			
LURBE-SAINTE-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAUX-BICQ	Jean-Pierre			
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCEDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques		X	

Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présents : 4, Pouvoir : 1)					
TITULAIRES			Présents (4)	Excusés (6)	Pouvoirs (1)
ARAUJUJON	LARCO	Jean Claude	X		
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick	X		
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBÈRE	Daniel	X		
NAVARENX	CAZALET	Henri	X		
NAVARENX	CHOPIN	Marjorie			X M. CAZALET
NAVARENX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARENX	FRANCAIS	Hubert		X	
SALIES-DE-BÉARN	MINART	François		X	
SAUVETERRE-DE-BÉARN	BOURREZ	Alain		X	

SUPPLEANTS			Présents (1)		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis			
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
BUGNEIN	LIBANTE	Raymond			
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRÉ	Christian			
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste		X	
NAVARENX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BÉARN	DUPOUEY	Arnaud			
SALIES-DE-BÉARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul			

Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présents : 1, Pouvoir : 0)

TITULAIRES			Présents (1)	Excusés (1)	Pouvoirs (0)
LUCQ-DE-BÉARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert		X	
LUCQ-DE-BÉARN	LAGRANGE	Jérôme	X		

SUPPLEANTS			Présents (0)		
LUCQ-DE-BÉARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BÉARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Marion FOURNIER - Directrice du SMGOAO, Florian GARCIA – Technicien rivière, Adrien GELLIBERT – Ingénieur chargé du risque inondation, Cécile ROUSSEL – Secrétaire administrative et comptable, Alexandre SCHAAL – Animateur PAPI gave d'Oloron

COMPTE RENDU DES DÉBATS

Madame Sylvie BETAT est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 12 Mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°2024_0501 – MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE (PEP) AU PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) GAVE D'OLORON

Rapport n°2024 0501 : rapporteur : Patrick MAUNAS

Rappel :

Un travail partenarial a été engagé au printemps 2021 par le syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe et Ossau (SMGOAO), le syndicat mixte des gaves d'Oloron et de Mauléon (SIGOM) et la communauté de communes de la vallée d'Ossau (CCVO) afin d'évaluer l'opportunité de mettre en place un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) à l'échelle du sous-bassin du gave d'Oloron.

Les dégâts occasionnés par les événements de juin 2018 sur le territoire et leur récurrence sur les dernières années ont conduit les collectivités, et principalement celles compétentes en matière de prévention des inondations à s'interroger quant au dimensionnement, à la programmation et à la coordination de l'action publique en la matière afin d'accompagner le territoire dans l'amélioration de sa résilience face au risque d'inondation.

Ainsi, les collectivités et syndicats intervenant en matière de GEMAPI sur le sous-bassin du gave d'Oloron (SIGOM, SMGOAO et CCVO) se sont interrogés sur les modalités d'engagement d'un PAPI sur ce sous-bassin. Pour ce faire, elles ont souhaité associer l'Institution Adour à cette réflexion, au regard de ses missions et compétences, de sa gouvernance et de sa vocation tant en portage de démarches stratégiques au service du territoire que de coordination et de mise en cohérence.

Par convention en date du 23 décembre 2022, le syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe et Ossau (SMGOAO), le syndicat mixte des gaves d'Oloron et de Mauléon (SIGOM), la communauté de communes de la vallée d'Ossau (CCVO) et l'Institution Adour ont décidé de travailler ensemble à l'élaboration d'un programme d'études préalable à un programme d'actions de prévention des inondations à l'échelle du sous-bassin du gave d'Oloron.

Le programme d'études préalable au PAPI est une démarche partenariale et collaborative à l'échelle du sous-bassin versant du gave d'Oloron dont l'objectif premier est d'élaborer une stratégie de prévention du risque inondation après avoir réalisé un état des lieux et un diagnostic du territoire par exploitation des données existantes concernant le risque inondations

Le programme d'action défini est établi en tenant compte des 7 axes d'actions du PAPI à savoir :

AXES PAPI	OBJECTIFS
► AXE 0 ANIMATION DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI	<i>Cet axe aura pour but de mettre en œuvre et piloter le programme d'études préalable et d'élaborer le PAPI Complet.</i>

<p style="text-align: center;">► AXE 1</p> <p style="text-align: center;">AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE</p>	<p>L'axe 1 sera consacré à deux types d'actions dans le cadre de ce PEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définir le plan d'action relatif à la connaissance et la conscience du risque qui sera mis en œuvre dans le PAPI ; • améliorer la connaissance sur les secteurs le nécessitant ; • réaliser quelques actions de sensibilisation ciblées dans le cadre du PEP
<p style="text-align: center;">► AXE 2</p> <p style="text-align: center;">LA SURVEILLANCE ET LA PREVISION DES CRUES ET INONDATIONS</p>	<p>La plupart des actions prévues dans cet axe sera réalisée en régie et permettra de définir une stratégie précise en matière de surveillance et prévision des crues qui sera mise en œuvre dans le PAPI complet.</p>
<p style="text-align: center;">► AXE 3</p> <p style="text-align: center;">L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE</p>	<p>Cet axe nécessite une connaissance fine de l'aléa sur divers sous-bassins ainsi que des outils de surveillance. La priorité du PEP sera mise sur un accompagnement des communes et des intercommunalités afin de s'assurer que les collectivités possèdent un PCS/PICS à jour et opérationnel.</p>
<p style="text-align: center;">► AXE 4</p> <p style="text-align: center;">LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME</p>	<p>Malgré les enjeux concernés par le risque inondation, leur prise en compte dans les documents d'urbanisme reste encore partielle. Le travail réalisé dans cet axe aura pour but d'analyser sa prise en compte et de l'améliorer là où il se doit.</p>
<p style="text-align: center;">► AXE 5</p> <p style="text-align: center;">REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES</p>	<p>L'habitat diffus du territoire rend difficile la réalisation de solutions de protections structurantes, la réduction de la vulnérabilité individuelle apparaît comme une priorité du PAPI gave d'Oloron.</p>
<p style="text-align: center;">► AXE 6</p> <p style="text-align: center;">RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS</p>	<p>Le territoire du PAPI gave d'Oloron et particulièrement le piémont et les coteaux sont très sensibles aux violents orages, ainsi le ralentissement des écoulements pourrait avoir des effets bénéfiques. Cet axe veillera à travailler sur des projets d'ouvrages et de méthodes de ralentissement pouvant être mis en place dans le cadre du PAPI.</p>
<p style="text-align: center;">► AXE 7</p> <p style="text-align: center;">GESTION DES OUVRAGES</p>	<p>Le territoire du PAPI nécessite la gestion, et dans certains cas, la construction, d'ouvrages structurants, afin de s'assurer de la pertinence des travaux qui seront envisagés, un certain nombre d'études préalables seront conduites dans le cadre du PEP.</p>

Pour la construction du PEP au PAPI, de nombreuses réunions ont eu lieu et notamment :

- Des réunions techniques avec les élus et les services des structures GEMAPIENNES et le EPCI-FP
- Des réunions de concertation sur des secteurs sensibles au risque inondation
- Une journée de groupes de travail afin de définir les actions
- Des réunions avec les services de l'Etat, garants du bon déroulement de la démarche
- Des réunions du Comité de pilotage (3)

Le programme d'actions, tel que constitué prévoit que l'Institution Adour porte l'animation du PAPI ainsi que diverses opérations qui seront réalisées en régie (AXE 0). La structure est également identifiée comme maître d'ouvrage, pour le compte des EPCI-FP et des syndicats en charge de la GEMAPI, des actions considérées comme mutualisables à l'échelle du territoire, afin de simplifier les démarches de demandes de subvention auprès des partenaires financiers, et en particulier les services de l'Etat, et bénéficier d'économie d'échelle sur les investissements. Une convention fixant les rôles et responsabilités administratives et financières de chacun, notamment au regard des aides publiques, sera mise en place lors la mise en œuvre du PEP au PAPI.

Extrait du contenu du programme d'études préalable :

Actions mutualisées (cofinancées par les 3 structures GEMAPIENNES)

- 0.1 Animer le PAPI (pour assurer notamment les opérations conduites en régie)
- 1.1 Recueillir les données sur les inondations historiques du territoire
- 1.2 Développer des actions d'information pour accompagner le PEP
- 1.3 Sensibiliser l'ensemble des collégiens du territoire au risque d'inondation
- 1.9 Mettre en place des repères de crue
- 1.15 Évaluer sur le plan environnemental les actions du PEP

Actions assurées en régie et concernant tout le territoire PAPI

- 1.4 Sensibiliser le grand public au risque inondation
- 1.5 Sensibiliser les exploitants agricoles au risque inondation
- 1.6 Sensibiliser les élus au risque inondation
- 1.7 Accompagner la mise en place de DICRIM intégrant le risque inondation
- 1.13 Rédiger une note synthétique sur l'impact du changement climatique sur les inondations
- 1.14 Mettre en place un réseau de collecte de données post-crues
- 2.1 Réaliser des prospectives sur l'amélioration de la surveillance et la prévision des crues
- 2.2 Mener une réflexion pour la centralisation et la valorisation des outils existants de surveillance et prévision des crues
- 3.1 Sensibiliser et accompagner les collectivités dans la rédaction de PCS/PICS
- 4.1 Mener une réflexion pour l'élaboration d'un ou plusieurs PPRI dans la vallée de l'Escou
- 4.2 Analyser la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme
- 4.3 Organiser des rencontres thématiques sur le risque inondation avec les acteurs de l'aménagement du territoire
- 6.1 Mettre en œuvre des travaux nécessaires visant à coupler la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (conduite des actions contenues dans le PPG du SMGOAO)
- 6.2 Définir une stratégie de ralentissement des écoulements par des solutions fondées sur la nature (SFN)

Actions propres au SMGOAO

- 1.11 Porter une étude hydraulique sur le sous bassin versant du Joos
- 1.12 Porter une étude hydraulique sur le sous bassin versant du Vert
- 2.3 Développer le réseau de mesure hydrométrique, pluviométrique et d'échelle limnimétrique dans la vallée de l'Escou
- 5.1 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les habitations en zone inondable
- 5.2 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments de services publics en zone inondable
- 5.3 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les entreprises en zone inondable
- 6.6 Porter les études préalables aux travaux d'un bassin écrêteur sur l'Escou
- 6.7 Réaliser l'inventaire des zones humides de la vallée de l'Escou
- 7.1 Porter les études préalables aux travaux d'un système d'endiguement couplé à un bassin écrêteur sur l'Abérou pour protéger Ledeux et Estos
- ***Suivi et accompagnement des actions mutualisées et assurées en régie***

Plan de financement prévisionnel des actions concernant le SMGOAO (sous réserve de l'engagement d'autres partenaires financiers)

Libellé	Montants (en € TTC)	Financement FPRNM	Financement FEDER	Reliquat global	Reliquat SMGOAO *
Actions mutualisées :					
0.1 Animer le PAPI	374 828,00	157 505,49	119 471,85	97 850,67	24 947,03
1.1 Recueillir les données historiques	40 000,00	/	/	40 000,00	20 396,00
1.2 Développer des actions d'information	50 000,00	40 000,00	/	10 000,00	5 099,00
1.3 Sensibiliser l'ensemble des collégiens	21 000,00	16 800,00	/	4 200,00	2 141,58
1.9 Mettre en place des repères de crue	8 000,00	6 400,00	/	1 600,00	815,84
1.15 Évaluer sur le plan environnemental les actions du PEP	150 000,00	75 000,00	/	75 000,00	38 242,50
TOTAL ACTIONS MUTUALISEES					
	643 828,00	295 705,49	119 471,85	228 450,66	91 641,95
Actions assurées en régie et concernant tout le territoire PAPI : Actions menées dans le cadre de l'AXE 0 (Action 0.1)					
3.1 Sensibiliser le grand public au risque inondation					
4.1 Sensibiliser les exploitants agricoles au risque inondation					
4.1 Mener une réflexion pour l'élaboration d'un ou plusieurs PPRI dans la vallée de l'Escou					
4.2 Accompagner la mise en place de DICRIM intégrant le risque inondation					
4.2 Rédiger une note synthétique sur l'impact du changement climatique sur les inondations					
4.3 Mettre en place un réseau de collecte de données post-crues					
6.1 Réaliser des prospectives sur l'amélioration de la surveillance et la prévision des crues					
2.1 Mener une réflexion pour la centralisation et la valorisation des outils existants					
2.2					
Actions propres au SMGOAO :					
1.11 Porter une étude hydraulique sur le sous bassin versant du Joos	72 000,00	/	/	72 000,00	72 000,00
1.12 Porter une étude hydraulique sur le sous bassin versant du Vert	168 000,00	84 000,00	/	84 000,00	84 000,00
2.3 Développer le réseau de mesure hydrométrique, pluviométrique et d'échelle limnimétrique dans la vallée de l'Escou	21 000,00	10 500,00	/	10 500,00	10 500,00
5.1 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les habitations	149 000,00	74 500,00	/	74 500,00	74 500,00
5.2 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments de services publics	6 750,00	3 375,00	/	3 375,00	3 375,00
5.3 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les entreprises	33 750,00	16 875,00	/	16 875,00	16 875,00
6.3 Gestion de l'écrêteur de crues de la Mielle	9 000,00	/	/	9 000,00	9 000,00
6.6 Porter les études préalables aux travaux d'un bassin écrêteur sur l'Escou	192 000,00	80 000,00	/	112 000,00	112 000,00
6.7 Réaliser l'inventaire des zones humides de la vallée de l'Escou	36 000,00	/	/	36 000,00	36 000,00
7.1 Porter les études préalables aux travaux d'un système d'endiguement couplé à un bassin écrêteur sur l'Abérou pour protéger Ledoux et Estos **	240 000,00	/	/	240 000,00	240 000,00
TOTAL ACTIONS SMGOAO					
	927 500,00	269 250,00	0,00	658 250,00	658 250,00
TOTAL PEP AU PAPI SMGOAO					
	1 571 328,00	564 955,49	119 471,85	886 900,66	749 891,95

* Le reliquat à la charge du SMGOAO, pour les actions mutualisées est calculé en tenant compte de la participation financière des co-partenaires (SIGOM, CCVO, Département 64 et Département 40)

** Pour le financement de cette action, des discussions sont en cours avec les services de l'Etat (prescription éventuelle de PPRI conditionnant l'accès au financement FPRNM)

Le reliquat restant à la charge du SMGOAO sera financé via la participation financière de ses EPCI-FP membres (CCHB, CCBG, CCLO) et réparti comme suit :

- CCHB : 716 312,08 €
- CCBG : 30 747,03 €
- CCLO : 2 832,84 €
- **TOTAL : 749 891,95 €**

Par ailleurs et à titre indicatif, l'ensemble des actions du PAPI sur le sous-bassin du gave d'Oloron représente un montant total estimatif de 3 130 816,67 € HT soit 3 756 980,00 € TTC (annexe 1 : synthèse des actions du PEP au PAPI gave d'Oloron).

Ce montant total estimatif comprend les dépenses qui seront engagés par les propriétaires privés, les collectivités et les entreprises dans le cadre de la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtis.

Le montant total de ces travaux est estimé à 523 750,00 € HT soit 628 500,00 € TTC sur les trois années du PEP au PAPI répartis sur les trois années du PEP au PAPI.

Ces travaux pourront être financés par le FPRNM de la manière suivante :

- 80% d'aide pour les privés
- 50% d'aide pour les bâtiments publics
- 40% d'aide pour les entreprises

Travaux RVPAPI/ TERRITOIRES GEMAPIEN	Habitations	Collectivités	Entreprises	TOTAL
Sur le territoire du SMGOAO (Coût total)	223 500,00 €	7 500,00 €	33 750,00 €	264 750,00 €
Sur le territoire du SMGOAO (Reliquat)	44 700,00 € <i>20% du montant total</i>	3 750,00 € <i>50% du montant total</i>	20 250,00 € <i>60% du montant total</i>	68 700,00 €
Sur le territoire du SIGOM (Coût total)	90 000,00 €	7 500,00 €	18 750,00 €	116 250,00 €
Sur le territoire du SIGOM (Reliquat)	18 000,00 € <i>20% du montant total</i>	3 750,00 € <i>50% du montant total</i>	11 250,00 € <i>60% du montant total</i>	33 000,00 €
Sur le territoire de la CCVO (Coût total)	225 000,00 €	7 500,00 €	15 000,00 €	247 500,00 €
Sur le territoire de la CCVO (Reliquat)	45 000,00 € <i>20% du montant total</i>	3 750,00 € <i>50% du montant total</i>	9 000,00 € <i>60% du montant total</i>	57 750,00 €
TOTAL TRAVAUX	538 500,00 €	22 500,00 €	67 500,00 €	628 500,00 €
TOTAL RELIQUATS	107 700,00 €	11 250,00 €	40 500,00 €	159 450,00 €

Tableau récapitulatif des montants totaux / reliquats de travaux

Planning prévisionnel :

- Finalisation du dossier PEP : Juin 2024
- Transmission du dossier PEP pour instruction : Eté 2024
- Engagement et Durée du PEP : Horizon 2025 / 3 ans (dès la validation du dossier par les services de l'Etat)

L'engagement de l'assemblée délibérante sur les actions présentées est un préalable indispensable à la mise en œuvre des actions.

Cet engagement permettra, sous réserve de la validation du dossier par les services de l'Etat, de bénéficier d'un accompagnement financier, via l'intervention du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) pour les actions éligibles inscrites dans le programme.

Vu la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) attribuant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) ;

Vu les décrets n°2015-536 du 12 mai 2015 et 2019-895 du 28 août 2019 relatifs aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques ;

Vu l'instruction du gouvernement du 22 juin 2023 relative au dispositif de labellisation des programmes d'actions de prévention des inondations « PAPI 3 – juillet 2023 » ;

Vu les délibérations du SMGOAO en date des 29 Mars 2022 et 20 février 2024, confirmant l'engagement du SMGOAO dans la démarche PAPI sur le sous-bassin versant du gave d'Oloron

Vu la convention cadre d'élaboration du PAPI de gave d'Oloron co-signée le 23 décembre 2022 ;

Vu la validation du comité de pilotage du PAPI des actions prévues dans le PEP en date du 13 décembre 2023 ;

Considérant les informations sur la démarche et les actions du PEP au PAPI qui ont été présentées lors de la réunion plénière en date du 27 mai 2024

Considérant la responsabilité des collectivités territoriales en termes de protection des biens et des personnes ;

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOPTE** Le présent rapport
- **DECIDE** De s'engager dans la mise en œuvre du PEP au PAPI gave d'Oloron tant sur les actions propres au SMGOAO que les opérations mutualisées à l'échelle du bassin versant du gave d'Oloron
- **SOLLICITE** Les aides les plus élevées pour la réalisation des actions auprès des partenaires financiers
- **DECIDE** De financer l'ensemble des opérations qui concerne le SMGOAO

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation du PEP
- **DECIDE** D'inscrire les crédits nécessaires dans les prochains budgets en fonction de l'avancement de l'opération

Annexe :

Synthèse des actions du PEP au PAPI gave d'Oloron

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Lundi 27 Mai 2024

Délibération N°2024_0502 – INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES – VALLEE DE
L'ESCOU

Rapport n°2024_0502 : rapporteur : Daniel ARRIBERE

Le SMGOAO a porté une étude hydraulique sur la vallée de l'Escou. Les conclusions de cette étude et les solutions proposées, aménagements hydrauliques, réduction de vulnérabilité, alerte et gestion de crise ont amené de nombreuses discussions au sein du comité de pilotage de l'étude.

Lors de ces échanges, la présence des zones humides sur cette partie du territoire et leur contribution hydraulique a fait l'objet de plusieurs débats.

Conscient du rôle que peuvent jouer ces espaces en termes d'atténuation des événements hydrauliques mais aussi de leurs rôles majeurs en terme de biodiversité et de réservoirs d'eau naturels, le SMGOAO propose d'engager une démarche d'inventaire et de caractérisation des zones humides sur les sous bassins versants de l'Escou et de l'Abérou qui pourraient déboucher sur des propositions de gestion et / ou de restauration de certains secteurs.

Cet inventaire devra s'appuyer sur les connaissances déjà acquises sur le territoire et les données récoltées sur la base de critères pédologiques. Il concernera les communes de Buziet, Ogeu-Les-Bains, Escou, Escout, Herrère, Précilhon, Goès et Oloron Sainte Marie, Estos et Ledeuix.

L'aspect pédologique de cet inventaire est important car il permet de mettre en évidence les zones humides encore en activité ne présentant pas les critères de végétation rencontrés habituellement sur ce type de milieu.

Afin de réaliser cet inventaire, le SMGOAO souhaite s'appuyer sur l'expertise du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Nouvelle Aquitaine pour la rédaction d'un cahier des charges et le suivi de cette étude qu'il est proposé d'organiser comme suit :

- **Phase 1** : Analyse des données disponibles pour une pré-localisation des zones humides potentielles.
- **Phase 2** : Inventaire des zones humides effectives, par sondage pédologique.
- **Phase 3 "optionnelle"** : Hiérarchisation des zones humides sur la base de leurs enjeux et de leurs fonctionnalités / proposition de plan de gestion / restauration

Le montant de cette étude, estimé entre 25 000 et 30 000 € HT, fera l'objet d'une demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (subvention maximale : 80%).

Afin de bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau, le cahier des charges qui sera établi par le SMGOAO devra avoir été préalablement construit et validé avec le « Forum des Marais Atlantiques » et le « Réseau Zones Humides Adour Garonne ».

Ces deux organismes permettront de garantir au SMGOAO la fiabilité de la prestation qui sera engagée et l'accompagnement financier de l'Agence de l'Eau

Au terme de cet inventaire, le SMGOAO pourra alors développer une stratégie de préservation et de gestion/restauration des zones humides sur la vallée de l'Escou.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation sont disponibles au Budget 2024 – section Fonctionnement

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** Le présent rapport
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter les aides les plus élevées auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- **Autorise** Monsieur le Président à engager toutes les démarches administratives et à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de cette opération

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Lundi 27 Mai 2024

Délibération N°2024_0503 – SITE INTERNET

Rapport n°2024 0503 : rapporteur : Daniel ARRIBERE

Par délibération en date du 14 mars 2023, le SMGOAO avait adopté le principe de la création d'un nouveau site internet pour la structure afin de mieux se faire connaître sur le territoire.

Cet outil s'avère désormais indispensable au vu des opérations réalisées par le SMGOAO et de la démarche PAPI qui s'engage.

Pour cela, une consultation a été engagée en avril 2024 afin de retenir un prestataire avant l'été 2024.

Nous pourrons ainsi disposer en 2025, d'un site internet qui répondra aux exigences de connaissances, d'informations et de pédagogie nécessaires à une meilleure compréhension des actions du SMGOAO.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** Du présent rapport

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Lundi 27 Mai 2024

Délibération N°2024_0504 – TRANSFORMATION DE POSTE

Rapport n°2024 0504 : rapporteur : Patrick MAUNAS

Suite à la délibération en date du 14 mars 2023, le SMGOAO a engagé une procédure de recrutement d'un agent administratif qui s'est traduite par la signature d'un contrat de travail (CDD de 1 an renouvelable).

Conformément aux dispositions de la délibération, le temps de travail a été fixé à hauteur de 18 H hebdomadaires.

L'extension des tâches administratives au sein de la structure paraît nécessaire notamment pour accompagner les missions suivantes :

- La mise en œuvre des opérations prévues dans le PEP au PAPI

- L'élaboration et la conception du nouveau site internet de la structure et particulièrement la compilation des données disponibles nécessaire à la gestion et à l'alimentation du site.
- Les nouvelles opérations portées par le SMGOAO (ex : inventaire des zones humides)

Ces tâches administratives et comptables supplémentaires amènent à proposer la transformation du CDD à temps partiel actuel en un emploi à temps plein à partir du mois de septembre 2024.

Cette transformation de poste se traduira par la réalisation d'un avenant au contrat initial pour tenir compte des missions nouvellement confiées.

A noter que l'agent qui a été recruté en juin 2023 dispose des qualités et compétences nécessaires pour remplir les missions supplémentaires et occuper ce poste à temps plein

Les crédits nécessaires à la transformation de poste sont disponibles au budget 2024 – section Fonctionnement.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** Le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat initial

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Lundi 27 Mai 2024

INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.



Le Président

Patrick MAUNAS

La secrétaire de séance

Sylvie BETAT

ANNEXE REMISE AUX DÉLÉGUÉS

LUNDI 27 MAI 2024

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES ACTIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLE (PEP) AU PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS 15

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES ACTIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLE (PEP) AU PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS INSCRITES AU PEP AU PAPI ET MONTANTS PRÉVISIONNELS

		Portage de l'action	Montant en € HT	Montant en € TTC
AXE 0	ANIMATION PEP AU PAPI			
0.1	Animer le PEP au PAPI	Mutualisée	312 356.67	374 828.00
		Sous-total AXE 0	312 356.67	374 828.00
AXE 1	AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE			
1.1	Recueillir les données sur les inondations historique du territoire	SMGOAO/SIGOM/CCVO	33 333.33	40 000.00
1.2	Développer des actions d'information pour accompagner le PEP	SMGOAO/SIGOM/CCVO	41 666.67	50 000.00
1.3	Sensibiliser les scolaires au risque inondation	SMGOAO/SIGOM/CCVO	17 500.00	21 000.00
1.4	Sensibiliser le grand public au risque inondation	Action 0.1	-	-
1.5	Sensibiliser les exploitants agricoles au risque inondation	Action 0.1	-	-
1.6	Sensibiliser les élus au risque inondation	Action 0.1	-	-
1.7	Accompagner la mise en place de DICRIM intégrant le risque inondation	Action 0.1	-	-
1.8	Mettre à jour et uniformiser les DICRIM des communes de la Vallée d'Ossau	CCVO	7 500.00	9 000.00
1.9	Mettre en place des repères de crues	SMGOAO/SIGOM/CCVO	8 666.67	8 000.00
1.10	Engager une étude hydraulique sur le sous bassin versant du Saison	SIGOM	125 000.00	150 000.00
1.11	Engager une étude hydraulique sur le sous bassin versant du Joos	SMGOAO	60 000.00	72 000.00
1.12	Engager une étude hydraulique sur le sous bassin versant du Vert	SMGOAO	140 000.00	168 000.00
1.13	Rédiger une note synthétique sur l'impact du changement climatique sur les inondations	Action 0.1	-	-
1.14	Mettre en place un réseau de collecte de données post-crues	Action 0.1	-	-
1.15	Évaluer sur le plan environnemental les actions du PEP	SMGOAO/SIGOM/CCVO	125 000.00	150 000.00
		Sous-total AXE 1	556 666.67	668 000.00
AXE 2	SURVEILLANCE ET PRÉVISION DES CRUES			
2.1	Réaliser des prospectives sur l'amélioration de la surveillance et la prévision des crues	Action 0.1	-	-
2.2	Mener une réflexion pour la centralisation et la valorisation des outils existants de surveillance et de prévision des crues	Action 0.1	-	-
2.3	Développer le réseau de mesure hydrométrique, pluviométrique et d'échelle limnimétrique dans la vallée de l'Escou	SMGOAO	17 500.00	21 000.00
2.4	Développer le réseau de mesure hydrométrique, pluviométrique et d'échelle limnimétrique dans la vallée du Saleys	SIGOM	5 833.33	7 000.00
		Sous-total AXE 2	23 333.33	28 000.00
AXE 3	ALERTE ET GESTION DE CRISE			
3.1	Sensibiliser et accompagner les collectivités dans la rédaction de PCS/PICS	Action 0.1	-	-
		Sous-total AXE 3	-	-
AXE 4	PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME			
4.1	Mener une réflexion pour l'élaboration d'un ou plusieurs PPRi dans la vallée de l'Escou	Action 0.1	-	-
4.2	Analyser la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme	Action 0.1	-	-
4.3	Organiser des rencontres thématiques sur le risque inondation avec les acteurs	Action 0.1	-	-
		Sous-total AXE 4	-	-
AXE 5	REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES			
5.1	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les habitations en zone inondable	SMGOAO/SIGOM/CCVO	299 166.67	359 000.00
5.2	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments de services publics en zone inondable	SMGOAO/SIGOM/CCVO	12 500.00	15 000.00
5.3	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les entreprises en zone inondable	SMGOAO/SIGOM/CCVO	56 250.00	67 500.00
5.4	Réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité sur les habitations	Privés	448 750.00	538 500.00
5.5	Réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité sur les bâtiments de services publics	Collectivités	18 750.00	22 500.00
5.6	Réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité sur les entreprises	Entreprises	56 250.00	67 500.00
		Sous-total AXE 5	891 666.67	1 070 000.00

	Portage de l'action	Montant en € HT	Montant en € TTC
AXE 6 RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS			
6.1 Mettre en œuvre des travaux nécessaires visant à coupler la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (actions contenues dans les PPG)	SMGOAO/SIGOM/CCVO	-	-
6.2 Définir une stratégie de ralentissement des écoulements par des SFN	Action 0.1	-	-
6.3 Gérer les ouvrages de ralentissement existants (bassin écrêteur de crues de la Mielle)	SMGOAO	7 500.00	9 000.00
6.4 Porter les études préalables aux travaux d'un bassin écrêteur sur le Saleys pour protéger Salies-De-Béarn	SIGOM	300 000.00	360 000.00
6.5 Porter les études préalables aux travaux d'un bassin écrêteur sur le Chinanou pour protéger Salies-De-Béarn	SIGOM	50 000.00	60 000.00
6.6 Porter les études préalables aux travaux d'un bassin écrêteur sur l'Escou	SMGOAO	160 000.00	192 000.00
6.7 Réaliser l'inventaire des zones humides de la vallée de l'Escou	SMGOAO	30 000.00	36 000.00
6.8 Réaliser l'inventaire des zones humides de la vallée d'Ossau	CCVO	160 000.00	192 000.00
6.9 Réaliser l'inventaire des zones humides de la vallée du Saleys	SIGOM	30 000.00	36 000.00
6.10 Porter les études préalables aux travaux d'augmentation de la débitance d'un ouvrage inférieur du Valentin à Gourette	Eaux-Bonnes	30 318.33	36 382.00
6.11 Porter les études préalables aux travaux de remise en état d'un avaloir du Valentin sur la place Sarrière à Gourette	Eaux-Bonnes	30 475.00	36 570.00
	Sous-total AXE 6	788 293.33	957 962.00
AXE 7 GESTION DES OUVRAGES			
7.1 Porter les études préalables aux travaux d'un système d'endiguement couplé à un bassin écrêteur sur l'Abérou pour protéger Ledoux et Estos	SMGOAO	200 000.00	240 000.00
7.2 Porter l'étude comparative entre l'amélioration de la performance du système d'endiguement de Sauveterre-De-Béarn et le recul des enjeux	SIGOM	15 000.00	18 000.00
7.3 Porter les études préalables aux travaux à l'augmentation du niveau de sûreté du système d'endiguement de Castagnède	SIGOM	50 000.00	60 000.00
7.4 Porter les études préalables d'un système d'endiguement en rive gauche du gave d'Ossau à Arudy	CCVO	60 000.00	72 000.00
7.5 Porter les études préalables au confortement de la digue d'Izeste	CCVO	40 000.00	48 000.00
7.6 Porter les études préalables à l'augmentation du niveau de sûreté du système d'endiguement de Béon	CCVO	12 500.00	15 000.00
7.7 Porter les études préalables au confortement de la digue de Gère-Bélesten	CCVO	171 000.00	205 200.00
	Sous-total AXE 7	548 500.00	668 200.00
	TOTAL GENERAL PEP AU PAPI	3 130 816.67	3 756 980.00

SYNTHESE FINANCIERE DU PEP AU PAPI

TOUT AXE	Montant total HT	Montant total TTC
SYNTHESE FINANCIERE PEP AU PAPI	3 130 816.67 €	3 756 980.00 €
	Taux de participation (sur montant total du PEP)	MONTANTS
ETAT (FPRNM)	42.33%	1 590 152.16 €
FEDER	3.18%	119 471.85 €
PORTEURS ACTIONS PEP PAPI	54.49%	2 047 356.00 €
Répartition du reliquat entre les porteurs d'actions du PEP au PAPI	54.49%	2 047 356.00 €
	Taux de participation (sur montant total du PEP)	
Dpt 64, Dpt 40	1.30%	48 925.33 €
GEMAPIENS/BENEFICIAIRES/Commune	53.19%	1 998 430.67 €
	Répartis entre :	
SMGOAO	19.96%	749 891.95 €
SIGOM	14.01%	526 364.09 €
CCVO	13.85%	520 169.30 €
PRIVES (travaux RV PAPI)	2.87%	107 700.00 €
COLLECTIVITES (Travaux RV PAPI)	0.30%	11 250.00 €
ENTREPRISES (Travaux RV PAPI)	1.08%	40 500.00 €
Eaux-BONNES	1.13%	42 555.33 €
TOTAL	53.19%	1 998 430.67 €

